

Déterminants et Effets de la Participation des Ménages Ruraux aux Marchés Fonciers sur la Production Agricole et la Sécurité Alimentaire dans le Comté de Siaya au Kenya

David Jakinda Otieno

Documents de travail GIZ-001

AFRICAN ECONOMIC RESEARCH CONSORTIUM
CONSORTIUM POUR LA RECHERCHE ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE

*Apporter de la rigueur et des éléments de preuve à
l'élaboration des politiques économiques en Afrique*

Déterminants et Effets de la Participation des Ménages Ruraux aux Marchés Fonciers sur la Production Agricole et la Sécurité Alimentaire dans le Comté de Siaya au Kenya

Par

David Jakinda Otieno

Département d'Économie Agricole de l'Université de Nairobi

CREA Document de Travail GIZ-001

Consortium pour la Recherche Economique en Afrique, Nairobi

juin 2023

CETTE ÉTUDE DE RECHERCHE a été rendue possible grâce à une subvention du Consortium pour la Recherche Economique en Afrique. Toutefois, les conclusions, opinions et recommandations sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Consortium, de ses membres individuels ou du Secrétariat du CREA.

Publié par : Le Consortium pour la Recherche Economique en Afrique
B.P. 62882 - City Square
Nairobi 00200, Kenya

© 2023, Consortium pour la Recherche Economique en Afrique.

Table des matières

Liste des tableaux

Résumé

1.	Introduction	1
2.	Examen des lacunes dans la littérature	7
3.	Méthodologie	9
4.	Résultats et discussion	16
5.	Conclusions et implications de politique	33
	Références	35
	Annexe	39

Liste des tableaux

1.	Variables supposées influencer la participation au marché foncier	13
2.	Résumé de certaines caractéristiques socio-économiques des ménages	17
3.	Proportion de la sécurité foncière et des investissements sur les terres acquises à travers différents modes	18
4.	Volonté de léguer des terres à des parentes se trouvant dans différentes situations socio-économiques	19
5.	Participation des ménages aux différents marchés fonciers	19
6.	Raisons de la participation au marché foncier	20
7.	Nature des marchés fonciers	21
8.	Coûts de transactions des marchés fonciers et des courtiers	22
9.	Résultats du logit multinomial concernant les facteurs influençant la participation des agriculteurs ruraux aux marchés fonciers	24
10.	Résultats Tobit concernant les facteurs influençant la taille des terres vendues sur les différents marchés fonciers	26
11.	Changements dans l'utilisation des intrants à la suite de la participation au marché foncier	28
12.	Changements dans la production de maïs à la suite de la participation au marché foncier	29
13.	Incidence de l'insécurité alimentaire au cours des 12 mois précédant l'enquête	30
14.	Fréquence de l'insécurité alimentaire au cours des 30 jours précédant l'enquête	31
15.	Mécanismes d'adaptation des ménages à l'insécurité alimentaire	32

Résumé

Cette étude cherche à comprendre les déterminants et les effets de la participation des ménages ruraux aux marchés fonciers sur la production agricole et la sécurité alimentaire dans la communauté agricole rurale du comté de Siaya au Kenya. Les données primaires d'une enquête menée auprès d'un échantillon aléatoire de 343 personnes interrogées ont été analysées à l'aide de modèles logit multinomiaux (MNL) et modèles tobit. Les résultats montrent que 88% des personnes interrogées ont participé aux marchés fonciers en louant des terres (que ce soit en prenant ou en les donnant à bail), en les achetant ou en les vendant. Ils montrent en outre que la quantité de terre qu'un individu possédait avant la transaction foncière, l'appartenance à un groupement d'agriculteurs, le revenu mensuel du ménage, l'âge du chef de ménage et la taille du ménage ont eu des effets positifs sur la décision de louer des terres en les prenant à bail ou de les acheter. En revanche, l'exigence d'un paiement forfaitaire a eu un effet négatif sur la décision de s'engager dans ces transactions foncières et sur leur ampleur. Les résultats montrent par ailleurs que la production de maïs a augmenté dans le cas de terres louées en les prenant à bail et celui des terres achetées, mais a diminué pour les agriculteurs qui ont loué des terres en les donnant à bail) ou ont vendu une partie de leurs terres. Enfin ils montrent que l'incidence de l'insécurité alimentaire est plus élevée dans les ménages qui n'ont participé à aucun marché foncier. Cette étude recommande que ces résultats soient pris en compte dans l'administration foncière locale, la gestion et la planification de l'utilisation des terres.

Mots clés : *Ménages ruraux, marchés fonciers, production agricole, sécurité alimentaire, Kenya*

1. Introduction

Contexte et justification de l'étude

La terre est un facteur économique essentiel pour les moyens de subsistance des paysans d'Afrique de l'Est. La majorité des agriculteurs en dépendent pour leur production agricole et leur sécurité alimentaire. La FAO définit *sécurité alimentaire* comme étant une situation « ... où tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active » (FAO, 2006). Par ailleurs, la terre revêt une importance sociale, culturelle et symbolique considérable (Otto et Stahl, 2015). Malgré cela, au cours des dernières décennies, comme le notent Otieno et Oluoch-Kosura (2019), l'accaparement des terres (communément appelé *land grabbing*) par les élites nationales et les acquisitions irrégulières de terres par le biais des achats ou de location par des investisseurs internationaux ont entraîné une dépossession et une aliénation accrues des paysans de leurs terres, tant dans les zones rurales qu'urbaines d'Afrique. Cette situation compromet la sécurité alimentaire des ménages et affaiblit le tissu social des communautés (Otto et al., 2019). On estime que 23 % des habitants de l'Afrique subsaharienne (ASS) sont sous-alimentés (Lutomia et al., 2019). Au Kenya, environ 8,5 % des 47 millions des habitants du pays sont considérés comme souffrant d'une insécurité alimentaire aiguë (Mutea et al., 2019) tandis que 12 % ont une très faible diversité alimentaire (WFP [PAM], 2016).

La croissance rapide de la population et l'urbanisation ont accru la pression sur les terres disponibles, poussant ainsi la demande de terres à la hausse. Cela a conduit à une marchandisation accrue de la terre en tant qu'un bien de grande valeur sur le marché des facteurs, donnant lieu à l'émergence de marchés fonciers par le biais de ventes, de locations ou d'accords de bail (Jin et Jayne, 2013). Toutefois, en raison des incertitudes et des restrictions sur les marchés du crédit et du travail, associées à des droits de propriété foncière peu clairs ou incomplets, les marchés fonciers formels restent limités et prennent principalement la forme de ventes de détresse (celles effectuées pour faire face à des situations d'urgence telles que les besoins alimentaires et médicaux). Cette situation a conduit à l'émergence de marchés de location de terres comme alternative possible, qu'ils soient formels ou informels (Holden et al., 2009). Les transactions de location de terres s'effectuent de deux manières : d'un

côté un individu prend à bail la terre de quelqu'un d'autre pour augmenter la taille de son exploitation ou la quantité de ses terres pour d'autres usages, tandis que d'un autre côté un individu donne sa terre à bail à d'autres personnes afin d'en gagner des revenus fonciers.

Des marchés de location de terres qui fonctionnent bien ont le potentiel de contribuer à l'efficacité et à l'équité de deux manières : d'une part ces marchés transfèrent des terres de producteurs moins efficaces vers des producteurs plus efficaces, et, d'autre part, ils augmentent l'accès à la terre pour les ménages ayant des exploitations relativement petites (Chamberlin et Ricker-Gilbert, 2016). Selon Holden et al. (2009), les marchés de location de terres améliorent l'efficacité allocative en égalisant les ratios de facteurs entre les ménages agricoles, de sorte que les ménages riches en ressources non foncières louent les terres des ménages qui sont pauvres en ces dernières par rapport à leurs ressources foncières. Toutefois, Holden et Otsuka (2014) affirment qu'il y a un grand risque que les élites accaparent de vastes superficies de terres mais avec des résultats insuffisants et inéquitables. Dans le même ordre d'idées, Jayne et al. (2010) ont rapporté que 25 % des petits exploitants agricoles, en particulier les femmes, au Kenya, au Mozambique, au Rwanda et en Zambie, n'avaient pratiquement pas de terres. Et pourtant Doss et al. (2018) soulignent la nécessité de renforcer l'accès des femmes aux ressources telles que les terres nécessaires à une agriculture productive. Assurer la sécurité foncière de telles terres est également essentiel pour la promotion des investissements à long terme.

La décision de participer au développement du marché foncier et jusqu'où aller dans cette participation dépendent des facteurs comme la sécurité foncière. Celle-ci existe lorsque les propriétaires et les utilisateurs des terres jouissent de droits fonciers clairement définis et exécutoires, qu'ils soient ancrés dans des pratiques formelles ou coutumières. En effet, comme le note Espinosa (2019), la sécurité des droits fonciers incite davantage à la gestion et à la conservation des terres, réduit les conflits et les expulsions arbitraires, crée des occasions permettant aux marchés de location et de vente de terres de transférer ces dernières à des utilisations et des utilisateurs plus productifs, stimule les améliorations de long terme des terres et des investissements liés à celles-ci. De plus, quand la même sécurité des droits fonciers est associée à des systèmes rentables d'administration foncière, elle offre la possibilité de réduire le coût du crédit en permettant à la terre d'être utilisée comme garantie. Par ailleurs, la sécurité des droits fonciers est essentielle pour renforcer la résilience des ménages face aux différents chocs liés aux risques climatiques, financiers et sanitaires imprévisibles. Ainsi, comme le notent Ali et al. (2014), cette sécurité est essentielle pour susciter les investissements nécessaires à l'amélioration de la productivité agricole, laquelle est actuellement inférieure à 25 % de son potentiel dans tous les pays africains, à l'exception de l'Afrique du Sud.

En général, les grands exploitants sont mieux placés que les petits pour tirer parti de l'évolution des marchés fonciers et pour influencer les politiques agricoles et les dépenses publiques en leur faveur. Birch (2018) a observé que la croissance démographique entraînait une baisse constante de la taille moyenne des exploitations

au Kenya. La petite taille des exploitations qui en résulte réduit la capacité des ménages à générer un excédent et donc à financer les intrants nécessaires à l'amélioration de la productivité. De leur côté, Obonyo et al. (2016) ont noté que l'achat et la location de terres contribuaient, respectivement, à 26,3 % et à 2,7 % de la fragmentation des terres dans le comté de Siaya. Dans ces zones rurales, les agriculteurs exploitent de petites exploitations composées de nombreuses parcelles dispersées dans l'espace et qui ne sont pas rentables pour l'utilisation de technologies et pour la mécanisation agricole, ce qui se traduit par de faibles rendements et de faibles profits. Environ 81 % des ménages du comté sont en situation d'insécurité alimentaire ; en effet, c'est l'une des régions du Kenya où 12 % de la population nationale a une très faible diversité alimentaire (Juma, 2019 ; WFP [PAM], 2016).

Selon Van Arkadie (2016), depuis l'indépendance du pays en 1963, le processus d'élaboration de la politique foncière au Kenya a été caractérisé par des intrigues politiques qui ont perpétué la soif de la terre et la pauvreté rurale. Klopp et Lumumba (2017) rapportent également que des puissants réseaux de bénéficiaires au sein des institutions de gestion foncière au Kenya créent un solide système de contrôle et d'exclusion de la terre, créant ainsi une trajectoire éloignant les gens de la réforme foncière. Il en résulte une faible mise en œuvre des processus envisagés et un potentiel de production limité.

À la suite de la promulgation d'une nouvelle constitution, en l'occurrence la Constitution du Kenya (2010), quatre lois foncières fondamentales ont été promulguées : (i) la Loi sur l'enregistrement des terres de 2016 (*Land Registration Act 2016*), (ii) la Loi sur la Commission foncière nationale de 2015 (*National Land Commission Act 2015*), (iii) la Loi sur les terres communautaires de 2016 (*Community Land Act 2016*), et (iv) la Loi sur les terres (*Land Act*). Toutes ces lois mettent en avant l'équité entre les sexes. L'article 60 de la Constitution stipule que la discrimination fondée sur le sexe, que ce soit dans la loi, les coutumes et les pratiques liées à la terre et à la propriété foncière, doit être éliminée. Quant à l'article 68, il rend obligatoire la promulgation de lois qui protègent les biens matrimoniaux et les intérêts des époux en matière d'occupation de la terre à la mort de leurs conjoints. Pour sa part, la Loi sur les terres (*Land Act*) dans sa section 107 prévoit qu'en cas d'acquisition forcée d'une terre communautaire ou privée, l'indemnisation doit être versée au(x) conjoint(s) des personnes concernées. La Loi sur les terres communautaires (*Community Land Act*), dans sa section 14-4ci, prévoit un traitement égal en matière de demandes faites par les femmes et celles faites par les hommes, tandis que sa section 30(5) souligne que les femmes qui se marient dans la communauté ne doivent pas être exclues des droits fonciers, et que leur droit à ces derniers doit être maintenu à moins qu'elles ne divorcent et se remarient ailleurs. Comme le notent Diiro et al. (2018), le renforcement de l'autonomisation des femmes en matière de prise de décision agricole et de propriété foncière pourrait améliorer de manière significative la productivité agricole et les moyens de subsistance en milieu rural. Cependant, la mise en œuvre des lois foncières reste un défi au Kenya et les femmes sont rarement les bénéficiaires d'une administration juste des droits fonciers dans ce pays (Wily, 2018).

Problématique de la recherche

Il est paradoxal que de nombreux ménages ruraux en Afrique sont toujours extrêmement pauvres alors qu'ils possèdent des terres en jachère relativement grandes (Jayne et al., 2003). Le Forum économique mondial (2015) a noté que l'Afrique possédait le plus grand nombre de terres arables non cultivées (202 millions d'hectares) alors que la plupart des exploitations agricoles avaient une superficie inférieure à 2 hectares. Des estimations récentes montrent que 82 % des personnes vivant dans l'extrême pauvreté en Afrique se trouvent dans des zones rurales et tirent leurs revenus de l'agriculture (Beegle et Luc, 2019). Beaucoup de ces ménages se caractérisent par une faible utilisation d'intrants améliorés tels que les semences à haut rendement, les engrais et la mécanisation. En conséquence, la productivité agricole est faible, l'insécurité alimentaire élevée et la participation à la commercialisation des produits limitée. Byerlee et Deininger (2013) ont constaté que tous les pays africains atteignaient moins de 25 % de leurs rendements potentiels. L'incapacité à utiliser correctement les marchés fonciers émergents comme moyen de croissance économique a privé des pays comme le Kenya de la possibilité de transformer la vie de nombreux jeunes désespérés et sans emploi. Cette tranche de la population est donc piégée par les multiples défis de la faim, de la toxicomanie et de l'insécurité. Deininger et al. (2014) suggèrent que la stimulation de la productivité des petits exploitants agricoles en améliorant l'efficacité des marchés fonciers et d'autres facteurs peut les aider à bénéficier du système alimentaire, à accroître leurs revenus et ainsi à échapper au piège de la pauvreté. Comme le soulignent Singirankabo et Ertsen (2020), une amélioration de la gouvernance foncière par le biais de sécurisation des droits fonciers peut accroître la productivité agricole et la sécurité alimentaire des ménages en les incitant à investir dans l'amélioration des terres et en permettant l'accès aux ressources financières et aux services publics.

Malgré l'introduction de diverses réformes dans le domaine de la propriété foncière, il n'existe aucune trace de la manière dont ces changements ont affecté la capacité des ménages ruraux à acheter et à vendre des terres ou à les, que ce soit en les prenant à bail ou en les donnant à bail pour diverses utilisations. En outre, les implications de ces transactions sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages en termes de terres cultivables, de diversification agricole, de sécurité alimentaire et de diversité nutritionnelle restent floues en raison du manque de données empiriques. De plus, bien que les femmes contribuent de manière significative aux économies rurales, à la sécurité alimentaire et à la nutrition au Kenya, moins de 5 % des terres du pays sont détenues par des agricultrices, cela étant dû au fait qu'elles ont moins de droits fonciers et possèdent de petites parcelles en raison de facteurs culturels qui favorisent les hommes en matière d'héritage foncier (Githinji et al., 2014). Alors que les effets des changements intervenus au cours de la décennie dans la gouvernance foncière ne sont toujours

pas documentés, une tendance inquiétante à l'éviction des femmes des terres matrimoniales se poursuit sans relâche dans la plupart des sociétés rurales patrilineaires. Par conséquent, les niveaux de pauvreté et d'insécurité alimentaire continuent d'augmenter malgré l'existence de vastes parcelles de terre inutilisées en raison de litiges non résolus concernant les droits de propriété et d'utilisation des terres (Boone et al., 2018).

Tandis qu'il existe une littérature abondante sur les effets de la sécurité foncière sur les investissements fonciers, sur l'accès au crédit et la productivité agricole, très peu existe sur les déterminants et les effets des marchés fonciers (Jin et Jayne, 2013). Les rares publications sur les marchés fonciers se sont principalement concentrées sur l'Asie (par exemple, Hou et al., 2017), à quelques exceptions près en Afrique, notamment les travaux de Holden et al. (2009) et ceux de Jin et Jayne (2013). Les travaux existants sur les marchés fonciers dans la région de l'ASS se concentrent sur les zones à forte densité de population (telles que l'Ouganda, le Malawi et les hauts plateaux de l'Éthiopie et du Kenya). À l'exception du cas de la Zambie, aucune étude n'a évalué les effets des marchés fonciers sur le bien-être des ménages dans les zones rurales et moins peuplées d'Afrique, en particulier au Kenya. De plus, bien que l'on dispose de plus en plus de connaissances sur la location, l'achat et la vente de terres à grande échelle par des investisseurs multinationaux (Otieno et Oluoch-Kosura, 2019), les effets de ces transactions sur la productivité des ménages ruraux ne sont toujours pas clairs. En outre, aucune étude n'a évalué l'effet conjoint du régime foncier sur la participation au marché foncier et la sécurité alimentaire en fonction du sexe des participants. La présente étude vise à combler ces lacunes en matière de connaissance des déterminants de la participation aux marchés fonciers et de leurs effets sur la production agricole et la sécurité alimentaire.

Objectifs de l'étude

L'objectif principal de cette étude est d'analyser les déterminants de la participation des ménages ruraux aux marchés fonciers et la manière dont elle affecte la production agricole et la sécurité alimentaire. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- analyser les facteurs qui influencent la décision des ménages d'acheter, de vendre, de louer des terres en les prenant à bail et de louer des terres en les donnant à bail;
- évaluer l'effet de ces quatre types de transaction sur la production agricole ; et
- évaluer l'effet, sur la sécurité alimentaire, de la location des terres en les prenant à bail et de la location des terres en les donnant à bail.

Hypothèses de recherche

Cette étude a été guidée par les hypothèses de recherche suivantes :

- Le sexe, le revenu et la taille du ménage n'influencent pas conjointement la décision des ménages de louer des terres.
- L'achat, la vente et la location de terres n'ont aucun effet sur la production agricole.
- L'achat, la vente et la location de terres n'ont aucun effet sur la sécurité alimentaire des ménages.

2. Examen des lacunes dans la littérature

Plusieurs travaux ont évalué l'émergence des marchés fonciers et leurs implications pour différents indicateurs de développement. Par exemple, Deininger et al. (2008) ont étudié les impacts en matière d'efficacité et d'équité des restrictions du marché foncier rural en Inde. De leur côté, Jin et Deininger (2009) ont démontré les impacts des marchés fonciers sur la productivité et l'équité en Chine. Hou et al. (2017) ont constaté qu'en Chine le fait de disposer de terres cultivées de façon efficace avant d'aller prendre d'autres terres à bail réduisait la part de ces dernières. Pour leur part, Chamberlin et Ricker-Gilbert (2016) ont voulu établir qui bénéficiait, et dans quelle mesure, de la participation aux marchés fonciers ruraux au Malawi et en Zambie. Ils ont trouvé que la participation à ces marchés était plus élevée au Malawi, pays densément peuplé, qu'en Zambie, qui est moins densément peuplée, ce qui veut à dire que la rareté des terres conduit à l'essor des marchés fonciers.

Les rendements de la location de terres en les prenant à bail varient en fonction de l'échelle de production, car les locataires qui produisent plus ont des rendements plus élevés. D'un autre côté Jin et Jayne (2013) rapportent que même si la participation aux marchés fonciers au Kenya favorise la productivité agricole et augmente les revenus, les augmentations en termes absolus sont faibles et n'ont pas d'impact significatif sur l'incidence de la pauvreté rurale. Mutea et al. (2019) ont étudié les liens entre les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire dans la région du Mont Kenya à l'aide d'un indice composite de sécurité alimentaire comprenant quatre indicateurs : le score de consommation alimentaire, le score alimentaire des ménages, l'indice des stratégies d'adaptation et le barème d'évaluation de la sécurité alimentaire des ménages. Cependant, aucun de ces travaux n'a évalué spécifiquement le lien entre les marchés fonciers, la production agricole et la sécurité alimentaire des ménages. Ça c'est la lacune que la présente étude vise à combler.

Bien qu'il existe de nombreuses études sur l'intégration du principe de l'égalité des sexes dans l'agriculture, il y a peu de preuves empiriques sur la façon dont la propriété et le contrôle des terres par les hommes, ou par les femmes, ou conjointement, affectent la participation aux marchés fonciers et la sécurité alimentaire. Dans ce domaine Kassie et al. (2015) d'un côté et Sharaunga et al. (2016) de l'autre ont évalué la relation entre la dimension genre et l'insécurité alimentaire au Kenya et en Afrique du Sud. Owoo et Boakye-Yiadom (2015) ont étudié la question de genre en relation avec la possession de terres et la productivité agricole au Kenya, tandis que Doss et

al. (2014) se sont penchés sur la même question mais en rapport avec la possession de biens. Toutefois, ces études ont utilisé le chef de ménage comme identifiant de genre, ce qui ne tient vraiment pas compte des rôles des hommes et des femmes au sein des ménages.

Récemment, Lutomia et al. (2019) ont utilisé la position relative des hommes et des femmes dans les ménages comme indicateur de genre pour évaluer les déterminants des différences liées au genre dans les perceptions de la sécurité alimentaire des ménages dans l'ouest et l'est du Kenya. Mais il faut dire qu'il est également important d'utiliser des données ventilées par sexe permettant d'identifier clairement la quantité de terres détenue par les hommes et celle détenue par les femmes ou conjointement, ainsi que les droits de leur utilisation par les uns et les autres. La présente étude contribue à la littérature sur le genre en examinant comment la propriété foncière et la prise de décision par les hommes et les femmes dans les ménages affectent leur participation aux marchés fonciers de même que la production agricole et la sécurité alimentaire qui en résultent.

3. Méthodologie

Zone d'étude

Cette étude a été menée dans le comté de Siaya situé dans l'ouest du Kenya. Ce comté représente 2,3 % des 47 millions de gens habitant le pays (République du Kenya, 2019). Il a une superficie terrestre de 2 530 km² et une superficie aquatique de 1 005 km² qui est en partie couverte par le lac Victoria, le troisième plus grand lac d'eau douce au monde (*County Government of Siaya, 2018*). Les principales causes de fragmentation des terres dans la région sont l'héritage des terres (68,3 %), l'achat (26,3 %) et la location (2,7 %) (Obonyo et al., 2016). L'agriculture représente 60 % du revenu total des ménages et 61 % de l'emploi. Elle est pratiquée sur 51 % des 2 059 km² de terres arables, la taille moyenne des petites exploitations étant de 2,71 acres (Juma, 2019). Il y a donc de vastes terres en jachère dans la région qui pourraient éventuellement être converties à une utilisation économique plus rentable.

Environ 73% des ménages du comté de Siaya cultivent des produits alimentaires : de 81% à 100% cultivent le maïs et de 61% à 80% le sorgho. Les autres cultures vivrières sont les haricots, le millet, les niébés, les patates douces et les arachides. Seuls 1% des ménages cultivent des cultures de rente telles que le coton, la canne à sucre et le riz. Près de la moitié (48 %) de la population du comté vit dans la pauvreté absolue, contre 43,4 % au niveau national. En outre, 34 % de cette même population souffre de pauvreté alimentaire tandis que 23 % des enfants souffrent d'un retard de croissance (MoALF, 2016). Il est donc important de comprendre l'ampleur de la participation au marché foncier et la manière dont elle pourrait améliorer les moyens de subsistance des ménages vivant dans ces situations extrêmes.

Le comté de Siaya est une zone relativement rurale avec 67% des terres sous tenure ancestrale et un cadre culturel patrilinéaire. Bien que plus de la moitié de la population du comté soit composée de femmes (52,6 %) (MoALF, 2016), leur place dans les questions foncières, en particulier l'héritage de leurs conjoints ou le droit des filles à se voir léguer des terres par leurs parents, a souvent été contestée. En outre, comme dans d'autres comtés ruraux du pays, même après la promulgation de nouvelles lois foncières découlant de la Constitution kényane de 2010, la réalisation de l'équité entre les sexes en matière foncière reste un mirage dans le comté de Siaya (Boone et al., 2018). C'est pour cela que le choix de ce comté pour étude constitue un cas approprié pour comprendre dans quelle mesure les droits plutôt imprévisibles des hommes et

des femmes à la propriété et à l'utilisation des terres affectent la participation des ménages ruraux aux marchés fonciers et les résultats qui en découlent, tels que la production agricole et la sécurité alimentaire.

Procédure d'échantillonnage et collecte des données

Deux sous-comtés (Siaya Township et Ugenya) ont été sélectionnés à dessein afin de saisir les effets de la demande émergente résultant de l'urbanisation progressive d'un centre urbain loin des grandes villes (pour le cas du premier sous-comté) et des effets de la proximité de la frontière entre le Kenya et l'Ouganda (pour le cas du second), effets sur la nature et l'ampleur du développement des marchés fonciers. Le sous-comté de Siaya Township accueille le siège du comté et est le centre d'affaires, ce qui implique une croissance rapide des développements immobiliers et, de là, une forte demande de terres. Pour sa part, le sous-comté d'Ugenya est limitrophe du comté de Busia qui fait frontière avec le pays voisin, l'Ouganda. Une grande partie du sous-comté d'Ugenya se trouve le long de l'autoroute reliant le Kenya et l'Ouganda et sur laquelle la plupart des marchandises sont transportées en transit. Le choix de ce sous-comté permet donc de comprendre comment la ruée vers les établissements et les entreprises le long de ce couloir de transport influence la demande de terres. Ces deux sites de recherche représentent 37% (361 777) de la population totale de Siaya, estimée à 993 183 habitants (République du Kenya, 2019). La méthode d'échantillonnage aléatoire simple a été appliquée pour sélectionner les personnes interrogées, considérant que les participants et les non participants aux marchés fonciers sont censés être équitablement répartis dans chaque village des sous-comtés choisis.

Nous avons utilisé la formule d'Anderson et al. (2007) ci-après pour déterminer la taille de l'échantillon pour chacun des deux sous-comtés :

$$n = \frac{(p(1-p)Z^2)}{E^2} \quad (1)$$

Dans cette formule n est la taille de l'échantillon à déterminer, p est la proportion de la population qui serait disponible au moment de l'enquête, E est la marge d'erreur et Z est l'intervalle de confiance. Étant donné que la zone d'étude est une zone rurale dans laquelle l'agriculture (maïs, sorgho, millet, patates douces, manioc, légumes et bétail) est une activité clé, p a été fixée à 0,5 car l'un des décideurs (chef de ménage ou conjoint) était supposé être disponible lors de l'enquête ; Z est de 1,96 et E a été fixé à 0,07 car les répondants potentiels étaient sédentaires et l'enquête devait être menée par des agents recenseurs bien formés afin de minimiser les erreurs.

$$n = \frac{(0.5(1-0.5)1.96^2)}{0.07^2} = 196 \quad (2)$$

Afin de tenir compte des non-réponses potentielles et des questionnaires incomplets, la taille de l'échantillon cible a été légèrement relevée à 200 personnes à interroger pour chacun des deux sous-comtés, ce qui donne une taille de l'échantillon total de 400. Sur la base des statistiques démographiques des deux sous-comtés (République du Kenya, 2019), ces 400 personnes furent réparties entre les deux sites selon une méthode d'échantillonnage proportionnelle à la taille de l'échantillon, ce qui a donné 62,6 % pour le Siaya Township et 37,4 % pour Ugenya.

L'unité d'analyse (personne interrogée) dans le cadre de cette étude était l'adulte (âgé de 18 ans ou plus, conformément à la Constitution kenyane de 2010) dans le ménage qui possédait la terre et avait le pouvoir de décision sur l'utilisation et la cession de celle-ci. En l'absence du propriétaire foncier et du décideur, l'assistant principal (le conjoint dans certains cas) fut considéré comme la personne à interroger. Dans de nombreux contextes ruraux, y compris celui du site de cette étude, le principal décideur est également le chef de famille, d'où l'utilisation interchangeable des mots « décideur » et « chef de famille » dans le présent document. Les données ont été collectées par le biais d'entretiens en face à face à l'aide d'un questionnaire structuré assez complet. Une seule personne fut interrogée dans chaque ménage. En cas de propriété conjointe de la terre, un consensus fut recherché pour déterminer qui allait répondre aux questions de l'enquête. Nous reconnaissons d'emblée que cette approche a pu introduire un certain biais dans les réponses et recommandons que des études futures de cette nature interrogent séparément les copropriétaires. Le questionnaire de l'enquête était structuré en quatre sections principales afin de recueillir des informations sur les aspects suivants: la propriété foncière, la dynamique de l'utilisation et de location des terres, les intrants et les produits agricoles, la consommation alimentaire, et les caractéristiques socio-économiques des ménages.

Lors de l'enquête sur les ménages, le questionnaire a été administré avec l'aide de quatre enquêteurs formés, chacun menant deux à quatre entretiens par jour (en raison de la nature exhaustive du questionnaire) pendant une période de 30 jours. Les données ont été collectées en mars et avril 2020. En raison des restrictions de voyage imposées par le gouvernement pour contrôler la propagation du COVID-19, l'équipe de collecte des données a adhéré à des mesures de sécurité telles que la distanciation sociale et l'utilisation de masques faciaux et de désinfectants pendant l'enquête. En outre, les enquêteurs ont dû respecter les protocoles de sécurité, notamment en se faisant accompagner par les notables et les chefs de village. Au total, 394 ménages ont été visités, mais seuls 360 ont accepté de participer à l'enquête. Le refus de certains à y participer était principalement dû à la crainte de s'entretenir avec des personnes ne faisant pas partie du ménage (c'est-à-dire les enquêteurs), compte tenu de la situation du COVID-19 au moment de l'enquête ; il était aussi dû à la réticence générale des ménages à divulguer des informations sur les questions foncières. Après la saisie et le nettoyage des données, des réponses de 17 personnes interrogées ont été exclues de l'analyse pour cause d'incomplétude, laissant ainsi le chiffre de 343 (85,8 % de l'objectif initial de 400) comme échantillon effectif de l'étude.

Analyse des données

Cette étude est ancrée dans la théorie de l'utilité espérée aléatoire (Mongin, 1997) qui postule que les individus choisiront l'alternative (dans ce cas le type de marché foncier) qui offre l'utilité la plus élevée parmi les options disponibles, sous réserve des caractéristiques individuelles et des attributs de l'option de marché (Greene, 2011). Aussi bien les statistiques descriptives que les modèles économétriques ont été utilisés dans l'analyse des données, comme décrit ci-dessous.

Évaluation des déterminants de la participation à divers marchés fonciers

Dans le cadre de cette étude, les personnes interrogées avaient en principe la possibilité de participer à quatre types de marchés fonciers, soit simultanément, soit sous une forme mutuellement exclusive. Les quatre types sont : la location des terres en les prenant à bail, la location des terres en les donnant à bail, l'achat des terres et la vente de terres. Étant donné que la variable d'intérêt (participation à un marché foncier) comportait plusieurs options non binaires et non classées/non ordonnées, des modèles logit multinomiaux (MNL) ou probit pouvaient être utilisés (Greene, 2011). Toutefois, comme les options possibles étaient mutuellement exclusives pour la quasi-totalité des personnes interrogées, la régression MNL était la plus appropriée. Par conséquent, d'autres modèles à variable dépendante limitée, tels que le modèle probit et la procédure en deux étapes de Cragg, qui supposent la complémentarité des options (Cragg, 1971 ; Katchova et Miranda, 2004), n'étaient pas appropriés pour cette étude.

La régression MNL a été utilisée dans des études avec des options mutuellement exclusives des variables dépendantes, par exemple dans l'analyse du choix des services de reproduction (Murage et Ilatsia, 2011). En théorie, la régression MNL suppose que chaque alternative offre une certaine utilité comprenant deux composantes (Manski, 1977) :

$$U_{in} = V_{in} + \varepsilon_{in} \quad (3)$$

où U_{in} est l'utilité tirée par le n ème individu de l'alternative i , V_{in} est la composante systématique (déterministe) de l'utilité et ε_{in} est la partie aléatoire/stochastique de l'utilité.

La composante déterministe de l'utilité peut être exprimée comme suit :

$$V_{in} = X_{in}\beta \quad (4)$$

où X est un vecteur de caractéristiques observables et β représente des paramètres non observables à estimer.

La spécification MNL suppose une distribution de *Gumbel* (valeur extrême de type I) où le paramètre de localisation (moyenne) est zéro et μ est le paramètre d'échelle.

Le modèle MNL a été empiriquement spécifié comme suit :

$$Y_i = X\beta \quad (5)$$

où Y_i est la probabilité qu'un individu choisisse de participer au marché foncier de type i ; X est le vecteur des facteurs supposés influencer le choix d'un marché particulier ; et β représente les coefficients associés à chaque variable explicative. La multicollinéarité potentielle entre les variables explicatives a été testée dans une analyse préliminaire et s'est avérée n'exercer aucune influence sur les estimations du modèle. Les variables indépendantes incluses dans le modèle MNL sont présentées dans le tableau 1.

Tableau 1 : Variables supposées influencer la participation au marché foncier

Variable	Signe attendu		
	Location en prenant à bail	Location en donnant à bail	Achat
Sexe (1 = homme ; 0 = femme)	+/-	+/-	+/-
Durée de résidence dans la région, en années	+/-	+/-	+/-
Total des terres possédées en acres avant la transaction foncière	-	+	-
Mode de paiement (1 = forfaitaire ; 0 = par tranches)	+/-	+/-	+/-
Distance entre le domicile et la route la plus proche, en kilomètres	-	+	-
Distance entre le domicile et la source d'eau naturelle la plus proche (ruisseau, marécage, rivière)	-	+	-
Expérience agricole du chef de ménage, en années	+/-	+/-	+/-
Appartenance du chef de ménage à un groupement d'agriculteurs	+	+	+
Le chef de ménage est originaire de la région	-	+	-
Revenu mensuel total du ménage, en shillings kenyans (KSh)	+	-	+
Âge du chef de ménage, en années	-	+	-
Taille du ménage (nombre de personnes vivant dans le ménage)	+	-	+

Analyse des déterminants de l'intensité de la participation au marché foncier

La variable dépendante « intensité de la participation au marché foncier » a été mesurée comme une variable continue représentée par le nombre d'acres de terres achetées, de terres louées en les prenant à bail, et de terres louées en les donnant à bail. Étant donné que la quantité de terres pouvant faire l'objet d'une transaction était limitée à une certaine fourchette, censurée à la fois par le bas et par le haut, le modèle Tobit (Tobin, 1958) a été appliqué à l'analyse de l'intensité de la participation au marché foncier. La limite inférieure de la censure a été fixée au-dessus de zéro car seules des valeurs positives de terres peuvent être offertes sur le marché. Concernant la limite supérieure, les valeurs des terres vendues sur chaque marché ont été censurées à la moyenne plus trois écarts types afin de normaliser les données (Greene, 2008). D'autres modèles pouvant être utilisés pour des données limitées des variables dépendantes, tels que le modèle de régression tronqué, n'étaient pas appropriés pour cette étude car ils auraient entraîné une perte d'observations en dehors des valeurs seuils (Long, 1997). Dans la littérature récente, le modèle Tobit a été utilisé empiriquement pour analyser les déterminants de la superficie des terres louées (aussi bien en les prenant à bail qu'en les donnant à bail) dans les hautes terres centrales et à fort potentiel du Kenya (Jin et Jayne, 2013) et les déterminants de la superficie des terres louées (en les prenant à bail) dans le cas de la Chine (Hou et al., 2017), de même qu'il a été appliqué à la recherche sur la stratégie au sein des entreprises cotées en bourse aux États-Unis (Amore et Murtinu, 2019).

En utilisant les variables du tableau 1, le modèle Tobit a été spécifié comme suit :

$$Y^* = X'\beta + e, \text{ with } e|x \sim N(0; \delta^2), \text{ with } y = y^* \text{ if } y^* > 0 \text{ or } y < L^u, \text{ and } y = 0 \text{ otherwise} \quad (6)$$

où y est la variable observée d'intérêt (quantité de terre vendue en acres), y^* est la variable latente et L^u est la limite supérieure de la censure.

Mesure de l'effet de la participation au marché foncier sur la production de maïs et la sécurité alimentaire

À l'instar d'Argyrous (1997) et de Khamis (2008), diverses mesures descriptives ont été appliquées pour analyser l'évolution de la production et de la sécurité alimentaire à la suite de la participation au marché foncier. Des études récentes, comme celle de Muthini et al. (2020), ont utilisé des indicateurs descriptifs pour mesurer l'association entre la diversité de la production agricole et la diversité alimentaire. Mutea et al. (2019) ont également utilisé des indices descriptifs pour analyser les liens entre diverses stratégies de subsistance et la sécurité alimentaire des ménages ruraux. Le pourcentage de personnes interrogées ayant utilisé des intrants clés tels que la main-d'œuvre salariée, les engrais et les semences améliorées avant et après leur

participation à différents types de marché foncier a été calculé et comparé. Pour la production de maïs, le pourcentage de changement après la participation au marché foncier a été calculé. La sécurité alimentaire a été mesurée en calculant trois indicateurs clés : (i) le pourcentage de ménages ayant connu des cas d'insécurité alimentaire au cours des 12 mois précédant l'enquête ; (ii) la fréquence de la pénurie de la nourriture au cours des 30 jours précédant l'enquête en utilisant une échelle de Likert (rarement = une ou deux fois ; parfois = 3 à 10 fois ; souvent = plus de 10 fois) ; (iii) le pourcentage de ménages ayant participé aux différents marchés fonciers et qui ont appliqué différentes stratégies d'adaptation pour gérer la pénurie alimentaire.

4. Résultats et discussion

Caractéristiques socio-économiques des personnes interrogées

Un peu plus des deux tiers (70,3 %) des personnes interrogées étaient des hommes, le tiers restant étant des femmes (tableau 2). Ceci est cohérent avec les études récentes qui montrent que les hommes participent plus que les femmes aux enquêtes sur les questions foncières. Par exemple, dans une étude menée par Okeyo et al. (2020) sur la terre et la productivité du sorgho sur le même site, 69% des personnes interrogées étaient des hommes. Notre étude a révélé que 64,1 % des personnes interrogées étaient originaires de la région, tandis que les autres y avaient déménagé. La durée moyenne de résidence des ménages dans la région était de 34 ans. Deux tiers (65,6 %) des terres appartenaient à des hommes et 31,5 % à des femmes, tandis que 2,9 % étaient détenues conjointement. En ce qui concerne le mode d'acquisition des terres, 83,1 % des personnes interrogées ont hérité de terres des membres de la famille, 23,9 % ont acquis leurs terres par achat, 17,8 % par location, 0,6 % les ont acquises au titre de programmes de peuplement, tandis que 0,3 % les ont reçues comme don. Environ 39,7 % des personnes interrogées appartenaient aux groupements d'agriculteurs. La superficie moyenne des terres possédées avant la participation au marché foncier était de 1,27 acres, tandis que les distances par rapport aux routes carrossables et aux sources d'eau naturelles étaient respectivement de 0,43 km et de 1,28 km. L'expérience agricole moyenne des chefs de ménage (26 ans) correspondait à la moitié de leur âge, ce qui signifie que la plupart d'entre eux ont commencé à travailler dans l'agriculture à l'âge adulte. Le revenu mensuel moyen des ménages (13 393 KSh) était légèrement inférieur au salaire agricole minimum de 13 572 KSh au niveau national, et sa valeur est en outre contrebalancée par la taille importante des ménages (six personnes par ménage en moyenne). Okeyo et al. (2020) ont rapporté un revenu mensuel moyen par ménage de 11 337 KSh (71,5 % provenant d'activités non agricoles) et une taille de ménage de cinq personnes dans le même comté. Ainsi, les revenus agricoles y sont généralement faibles et les ménages qui ne trouvent pas de sources de revenus non agricoles restent pauvres.

Tableau 2 : Résumé de certaines caractéristiques socio-économiques des ménages

Variable	Statistique (n = 343)
Sexe de la personne interrogée (% d'hommes)	70,3
Natifs du comté (% des personnes interrogées)	64,1
Sexe du propriétaire de la terre	
Propriétaire masculin	65,6
Propriétaire féminin	31,5
Propriété conjointe homme-femme	2,9
Mode d'acquisition initiale de la terre	
Héritage des membres de la famille	83,1
Achat	23,9
Location	17,8
Programme de peuplement	0,6
Don	0,3
Appartenance à un groupement d'agriculteurs (% des personnes interrogées)	39,7
Durée moyenne de résidence du ménage dans le village, en années	34,05 (21,22)
Superficie moyenne des terres possédées (en acres) avant la participation au marché foncier	1,27 (1,26)
Distance moyenne entre le domicile et une route carrossable en kilomètres (km)	0,43 (0,57)
Distance moyenne entre le domicile et une source d'eau naturelle	1,28 (1,11)
Expérience agricole moyenne du chef de ménage, en années	25,78 (16,77)
Revenu mensuel moyen du ménage en shillings kenyans (KSh)	13 398,11 (17 936,37)
Âge moyen des personnes interrogées en années	51,24 (16,48)
Taille moyenne du ménage	5,14 (2,50)

Remarque : Les écarts types sont indiqués entre parenthèses. KSh103 équivalait à 1 USD au moment de l'enquête.

Propriété foncière, sécurité foncière et investissements

Comme le montre le tableau 3, plus des deux tiers de ceux qui ont acquis des terres par héritage et plus de la moitié de ceux qui les ont acquises par achat les ont effectivement obtenues à travers ces moyens. Seul un tiers des personnes interrogées ont acquis jusqu'à 50 % de leurs terres par le biais de la location. Presque tous les utilisateurs de terres louées n'avaient aucune forme de sécurité foncière, alors que la moitié de ceux qui les ont héritées et les quatre cinquièmes de ceux qui les ont achetées possédaient des titres de propriété. L'étude a trouvé que l'agriculture était le principal investissement sur les terres héritées (à 40% des personnes interrogées) et sur les terres louées (à 85 %) alors que la construction de maisons résidentielles était le principal investissement sur les terres achetées (à 47 %).

Tableau 3 : Proportion de la sécurité foncière et des investissements sur les terres acquises à travers différents modes

Variable	Mode d'acquisition des terres (% des personnes interrogées)		
	Héritage (n = 285)	Location (n = 61)	Achat (n = 82)
<i>Proportion de la terre acquise</i>			
<25%	7,7	19,7	9,6
25%-50%	9,5	31,1	13,3
50%-75%	6,3	19,7	13,3
75%-95%	6,0	21,3	12,0
100%	70,6	8,2	51,8
<i>Sécurité foncière de la terre acquise</i>			
Aucune	47,0	96,7	12,0
Lettre d'attribution	0,4	0	8,4
Titre de propriété	52,6	3,3	79,6
<i>Investissement foncier sur la terre acquise</i>			
Agriculture	40,0	85,2	25,3
Élevage de bétail	4,9	1,6	2,4
Agriculture et élevage	29,1	8,2	13,3
Construction de maisons à louer	2,1	1,6	9,6
Autre type d'affaires	0,7	0	0
Plantation d'arbres	0,4	0	1,2
Construction d'une maison d'habitation	21,8	3,3	47,0
Terre laissée en jachère	1,1	0	1,2

Les questions de genre par rapport à l'héritage foncier

Seulement 10,2% des personnes interrogées ont déclaré que les filles étaient autorisées à hériter des terres dans leur village/clan. Trois raisons principales ont été avancées pour expliquer cet état de choses : (i) on s'attend à ce que les filles obtiennent la terre là où elles vont être mariées (63%) ; (ii) la terre n'est pas suffisante (26,4%) ; (iii) c'est un tabou (10,6%). Quand il a été demandé aux personnes interrogées si elles légueraient personnellement des terres à leurs parentes se trouvant dans des situations socio-économiques différentes des trois précitées, beaucoup d'entre elles ont déclaré être prêtes à donner de la terre aux femmes veuves et déshéritées par leurs belles-familles et à celles qui sont mariées mais sont financièrement instables. Ces deux raisons ont été les plus avancées de toutes celles rapportées dans le tableau 4. Dans le même tableau les raisons les moins fréquentes sont qu'une femme est célibataire et a un emploi et qu'elle est mariée et stable financièrement.

Tableau 4 : Volonté de léguer des terres à des parentes se trouvant dans différentes situations socio-économiques

Fille/parente	% prêt à léguer de la terre (n = 343)
Mariée et financièrement stable	37,6
Veuve mais toujours vivant avec sa belle-famille	38,5
Célibataire et employée	37,3
Mariée mais financièrement instable	53,1
Divorcée	51,6
Séparée	49,3
Veuve et déshéritée par sa belle-famille	55,4
Célibataire et sans emploi	46,1

Participation au marché foncier

Caractérisation de la participation au marché foncier

Les résultats montrent que 88% des personnes interrogées avaient participé à une forme ou une autre de marché foncier au cours des cinq années précédant l'enquête. Pour la majorité d'entre eux (45,2 %) il s'agissait de louer les terres en les prenant à bail ; leur nombre était suivi par celui de ceux qui ont loué les terres en les donnant à bail (21,4 %). Seuls 0,6 % des ménages ont participé aux deux types de location en même temps. Les ménages dirigés par des hommes ont davantage participé à toutes les formes de marché foncier que ceux dirigés par des femmes, bien qu'il y ait eu des variations très importantes dans l'achat de terres, dans leur location en les prenant à bail, et dans leur vente (tableau 5).

Tableau 5 : Participation des ménages aux différents marchés fonciers

Type de participation au marché foncier	% des personnes interrogées		
	Ménages dirigés par des hommes (n = 241)	Ménages dirigés par des femmes (n = 102)	Ensemble (n = 343)
Participation aucune (mode autarcie)	58,5	41,5	12,0
Location des terres en les prenant à bail	75,5	24,5	45,2
Location des terres en les donnant à bail	57,3	42,7	21,4
Achat de terres	83,9	16,1	15,2
Vente de terres	73,9	26,1	5,6

Comme le montre le tableau 6, les principales raisons derrière l'acquisition de terres sont les suivantes : la location de terres en les prenant à bail pour pouvoir augmenter sa production alimentaire (55,2%) et pour avoir plus de terre (25,4%) ; l'achat de terres pour se réinstaller ailleurs (35,2%) ; et la production alimentaire (25,9%). À l'inverse, la cession des terres est avant tout motivée par le souci de louer sa terre en la donnant à bail pour obtenir de l'argent pour acheter de la nourriture (40,7%) et pour payer les frais de scolarité (22,2%). En outre, la vente de terres est principalement motivée par la nécessité de devoir payer les factures médicales (35,3 %) et par le souci d'optimiser les rendements économiques nets en diversifiant ses activités dans des investissements non agricoles (29,4 %).

Tableau 6 : Raisons de la participation au marché foncier

Raison de la participation au marché foncier	Type de marché foncier (% des personnes interrogées)			
	Location de terres en les prenant à bail	Location de terres en les donnant à bail	Achat de terres	Vente de terres
Facture médicale	5,2	9,3	1,9	35.3
Besoin d'une terre supplémentaire	25,4	-	14,8	-
Frais de scolarité	0,7	22,2	1,9	17.6
Achat de nourriture	6,7	40,7	0	1.9
Production alimentaire	55,2	9,3	25,9	-
Conflits	-	1,9	-	5.9
Déménagement	6,7	-	35,2	11.8
Investissement non agricole	16,7	18,5	29,4	

La plupart des transactions sur le marché foncier sont conclues au sein du village même. Les principaux partenaires dans les transactions de location de terres sont des gens proches, tandis que les achats et les ventes de terres se font respectivement avec des connaissances et des particuliers (tableau 7). Les contrats de location des terres dans les deux sens (en les prenant à bail et en les donnant à bail) sont presque exclusivement verbaux, tandis que les contrats d'achat et de vente de terres sont écrits pour plus de 80 % des personnes interrogées. De même, tous les contrats de location et un peu plus de la moitié des contrats de vente font participer les agriculteurs eux-mêmes, tandis que près des deux tiers des contrats d'achat de terres impliquent le gouvernement local du comté. Plus de la moitié des contrats pour les quatre types de marché foncier comportent des montants fixes qui sont payés en une seule fois dans la plupart des cas, tandis que les paiements échelonnés sont principalement utilisés pour les achats et les ventes. Dans l'ensemble, 47,3 % des personnes interrogées ont rapporté avoir payé par tranches dans le cas de location de terres en les prenant à bail ou dans le cas d'achats de terres.

Tableau 7 : Nature des marchés fonciers

Variable	Type de marché foncier (% des personnes interrogées)			
	Location de terres en les prenant à bail	Location de terres en les donnant à bail	Achat de terres	Vente de terres
<i>Champ d'application</i>				
Au sein du village même	72,9	92,3	52,6	95,8
En dehors du village mais toujours dans le sous-comté	25,8	7,7	38,6	4,2
En dehors du sous-comté	1,3	-	8,8	-
<i>Partenaires impliqués dans la transaction</i>				
Parents	52,9	50,0	21,1	25,0
Connaissances	24,5	26,9	36,8	25,0
Agriculteurs	16,1	20,5	12,3	20,8
Particuliers	6,5	2,6	29,8	29,2
<i>Type de contrat</i>				
Verbal	98,1	98,7	17,5	16,7
Écrit	1,9	1,3	82,5	83,3
<i>Le contrat implique :</i>				
Les agriculteurs	98,1	98,7	35,1	58,3
Le gouvernement local du comté	1,9	1,3	64,9	41,7
<i>Type de contrat</i>				
Don	20,0	14,1	3,5	4,2
Montant fixe payé	55,5	59,0	87,7	83,3
Montant flexible payé	24,5	26,9	8,8	12,5
<i>Mode de paiement</i>				
En une fois	52,3	55,1	43,9	41,7
Par tranches	47,7	44,9	56,3	58,3

Moins d'un sixième des personnes interrogées ont supporté des coûts de transaction lors de leur participation au marché foncier. Dans toutes ces transactions les courtiers ont joué un grand rôle seulement au cours de la phase de la recherche des terres et au cours des négociations (tableau 8).

Tableau 8 : Coûts de transactions des marchés fonciers et des courtiers

Coût de la transaction	% des personnes interrogées ayant supporté des coûts de transaction (n = 302)	% des personnes interrogées ayant eu recours aux courtiers dans la transaction (n = 302)
Recherche dans le cadastre	6,4	27,3
Négociations	1,7	50,0
Frais juridiques	7,0	4,2
Adjudication/enquête	13,4	6,5
Frais d'attribution	13,4	-
Coût du titre de propriété	13,4	6,5
Taux fonciers	0,9	-

La taille moyenne des terres achetées (1,4 acres) était supérieure à celle des terres vendues sur les autres marchés fonciers. Concrètement, les tailles des terres louées, cédées et vendues étaient respectivement de 0,8, 0,58 et 0,81 acres. Alors que dans cette étude le pourcentage de petits exploitants agricoles qui louent des terres (qu'il s'agisse de les prendre à bail ou de les donner à bail) est plus élevé que celui rapporté pour d'autres pays africains, par exemple le Malawi et la Zambie (Chamberlin et Ricker-Gilbert, 2016), la part des terres vendues est beaucoup plus faible, alors que les prix sont plus élevés. Ces différences peuvent être attribuées à la pression exercée par la population sur des terres de petite taille ainsi qu'à la possibilité offerte par la loi sur la propriété privée et communautaire au Kenya de subdiviser les terres en plusieurs parcelles, par opposition au contrôle étroit qu'exerce l'État sur les terres dans d'autres pays. Dans l'ensemble, la propriété foncière moyenne par ménage de l'échantillon s'est accrue, passant de 1,27 acres avant la participation au marché foncier à 1,67 acres après (voir l'annexe).

Les déterminants de la participation à différents marchés fonciers

En utilisant l'autarcie comme catégorie de référence, un modèle de régression logistique multinomial a été estimé, les variables dépendantes étant la location de terres en les prenant à bail, la location des terres en les donnant à bail, et l'achat des terres. L'option vente des terres a été omise du modèle en raison du nombre insuffisant d'observations la concernant. Ceci est conforme à la suggestion de Greene (2011) selon laquelle la taille minimale de l'échantillon pour une inférence statistique significative dans un modèle de régression doit être de 30 observations ; dans le cas présent, seulement 5,6 % des personnes interrogées (19) se trouvaient dans la catégorie vente et une analyse des essais a donné des coefficients non significatifs.

Les résultats de cette étude montrent que le nombre d'années de résidence dans un village donné exerce une influence positive et significative sur la probabilité de louer les terres, aussi bien en les prenant à bail qu'en les donnant à bail (tableau 9). Plus

précisément, une année de plus résidence dans un village donné augmente de 48,2 % la probabilité de louer une terre en la prenant à bail et de 51,8 % la probabilité de l'acheter. Ces probabilités s'expliquent par le fait que plus un individu vit longtemps dans une région, plus il est susceptible de comprendre comment les transactions foncières y sont effectuées et plus il tisse des liens sociaux lui permettant de localiser des terres qu'on vend ou on loue et de faire connaissance de potentiels partenaires de transaction plus facilement qu'un individu qui est relativement nouveau dans la région.

Cette étude a par ailleurs trouvé que la quantité de terres (*Landtot*) qu'une personne possède avant de participer aux marchés fonciers exerce un effet influence négatif sur la probabilité qu'elle la loue dans le sens de la prendre à bail ou qu'elle achète davantage de terre. Ainsi, le souci d'acquérir davantage de terre est inversement proportionnel à la dotation relative en ressources : les individus qui possèdent déjà assez de terre sont plus enclins à trouver des moyens de rentabiliser la terre qu'ils ont plutôt que de chercher à en acquérir davantage. Ce résultat corrobore ceux rapportés par Chamberlin et Ricker-Gilbert (2016) dans le cas du Malawi et de la Zambie et par Otieno et Oluoch-Kosura (2019) dans le cas de la zone côtière du Kenya ; en d'autres termes, la pénurie de terres conduit à l'essor du marché de la location de terres à l'échelle locale et internationale. En effet, Hou et al. (2017) ont également constaté qu'en Chine les ménages qui disposaient de terres qu'ils cultivaient de manière rentable étaient nettement moins enclins à louer d'autres terres en les prenant à bail. Il s'ensuit donc que les marchés de location de terres contribuent à l'équité et que les ménages possédant assez de propriétés foncières sont plus portés à louer leurs terres en les donnant à bail qu'à louer d'autres terres en les prenant à bail. Même s'il y a assez de logique dans cette conclusion, elle est contraire au comportement habituel des spéculateurs fonciers qui veulent acquérir plus de terres sans cesse dans l'espoir d'un rendement économique plus élevé, la valeur des terres s'appréciant rapidement au fil du temps. Néanmoins, on peut toujours affirmer que dans les zones rurales la demande spéculative de terres reste faible.

Le mode de paiement (*Paymode*) affecte de manière significative la participation au marché foncier. Plus précisément, la probabilité de louer des terres (que ce soit dans le sens de les prendre ou de les donner à bail) et de les acheter se réduit considérablement si les transactions exigent que les paiements soient effectués en une seule fois au lieu d'être échelonnés. Cela est plausible étant donné que la plupart des ménages agricoles ruraux utilisent les terres qu'ils louent en les prenant à bail ou qu'ils achètent pour cultiver des plantes, élever du bétail ou réaliser d'autres investissements qui prennent du temps (au moins trois ou quatre mois) et génèrent des revenus périodiques, saisonniers ou annuels. Dans le cas de l'option de location des terres en les prenant à bail, les propriétaires fonciers qui insistent pour recevoir des montants forfaitaires courent le risque de perdre des clients au profit de ceux qui proposent de louer leurs terres contre un paiement échelonné.

Tableau 9 : Résultats du logit multinomial concernant les facteurs influençant la participation des agriculteurs ruraux aux marchés fonciers

Variable	Location des terres en les prenant à bail (n = 153)			Location des terres en les donnant à bail (n = 75)			Achat des terres (n = 55)		
	Coeff	Ecart type	tratio	Coeff	Ecart type	tratio	Coeff	Ecart type	tratio
Sexe (1 = homme)	0,166	0,491	0,33	-0,656	0,492	-1,33	0,556	0,640	0,87
Années de résidence	0,482**	0,235	2,05	0,518*	0,269	1,92	0,085	0,268	0,32
Landtot	-1,376***	0,215	-6,41	-0,011	0,139	-0,08	-1,188***	0,242	-4,90
Paymode (1 = montant forfaitaire)	-2,018***	0,449	-4,49	-1,321**	0,438	-3,01	-2,508***	0,522	-4,80
Distroad	-0,067	0,125	-0,53	-0,027	0,128	-0,21	0,009	0,153	0,06
Distwater	0,143	0,167	0,86	-0,014	0,166	-0,09	0,277	0,218	1,27
Farmexper	0,009	0,015	0,60	0,002	0,016	0,14	0,002	0,180	0,09
Farmgroup	1,270*	0,715	1,77	-0,324	0,807	-0,40	0,211	0,936	0,23
Natif	-,0189	0,443	-0,43	0,238	0,462	0,52	-0,915*	0,522	-1,75
Revenu	0,132	0,211	0,62	0,013	0,222	0,06	0,893***	0,261	3,42
Age	-1,771**	0,824	-2,15	-1,482*	0,872	-1,70	0,234	0,968	0,24
Taille du ménage	1,745***	0,323	3,64	0,459	0,314	1,46	1,322***	0,454	2,91
Constante	6,084*	3,608	1,69	4,683	3,743	1,25	-8,057*	4,320	-1,86

Pseudo-R2 = 23.74%; Log de vraisemblance = -326.11114; Prob > chi2 = 0,0000

Remarque : Niveaux de signification statistique : ***1%, **5%, *10%.

Contrairement aux attentes, cette étude a trouvé que la distance entre le domicile et la route carrossable la plus proche (*Distroad*) et celle entre la source naturelle d'eau telle qu'un marais (*Distwater*) n'étaient pas significatives par rapport à la probabilité que des individus participent aux marchés fonciers. On pourrait faire valoir que la plupart des ménages ruraux sont des agriculteurs de subsistance dont les surplus commercialisables sont limités ou inexistant, et qu'ainsi la proximité de meilleures routes n'est peut-être pas une considération majeure lors de la prise de décision concernant les marchés fonciers. En outre, la plupart des ménages ruraux sont pauvres et utilisent des bicyclettes et des motos qui n'ont pas besoin de routes carrossables. Bien plus, l'agriculture de subsistance sur le site étudié est principalement pluviale, avec peu ou pas de traces d'irrigation, de sorte que la proximité des sources d'eau naturelles n'influe pas sur les décisions relatives au marché foncier. Jin et Jayne (2013) ont également constaté, pour un échantillon mixte de petits producteurs issus de zones à faible et à fort potentiel, que la distance par rapport à la route, à l'eau courante et à l'électricité n'avait pas d'impact significatif sur les décisions des ménages de participer ou non aux marchés fonciers et sur l'étendue des superficies des terres faisant l'objet de ces marchés.

L'appartenance du chef de ménage à un groupement d'agriculteurs exerce une influence positive sur la décision de louer des terres. Cela pourrait être dû à la facilité de trouver un fournisseur de terres de confiance et consentant au sein d'un groupement d'agriculteurs, en raison du réseau social que ces derniers constituent. La variable « natif » a un effet négatif sur la probabilité d'acheter des terres dans son village natal. Ceci peut s'expliquer par le fait que les premiers habitants (natifs) d'un village donné possèdent généralement des terres acquises par héritage auprès de leur famille et de leurs proches. Par ailleurs, les croyances culturelles existantes et régissant le « droit communautaire » ne favorisent pas l'achat de terres dans le village où on est né. Les autochtones considèrent plutôt ces terres comme les leurs et même les non-autochtones qui les louent (en les prenant à bail) ou les achètent sont considérés comme des utilisateurs temporaires de ces terres et l'on espère qu'à long terme ces mêmes terres reviendront aux descendants des propriétaires d'origine en vertu du droit de naissance.

Comme on pouvait s'y attendre, les personnes ayant des revenus élevés sont plus portées à acheter des terres que leurs homologues à faibles revenus. De même, les personnes relativement âgées sont moins enclines à participer à la location de terres, qu'il s'agisse de les prendre à bail ou les donner à bail. Cela est sans doute dû à la fragilité qui empêche les personnes âgées de superviser ou de contrôler activement les activités liées à la terre, en particulier lorsque ces terres sont situées loin de la propriété familiale. Hou et al. (2017) ont également rapporté un effet négatif significatif de l'âge sur les décisions des ménages de louer des terres en les prenant à bail en Chine.

La taille du ménage influe positivement sur la décision de louer une terre en la prenant à bail ou de l'acheter. Ce résultat n'est pas surprenant : on peut s'y attendre étant donné la nécessité pour une famille nombreuse de disposer de plus d'espace pour satisfaire ses besoins alimentaires et autres. Mais ce résultat est aussi d'autant plus significatif qu'il ne va pas dans le sens de celui trouvé par Jin et Jayne (2013) qui ont rapporté un effet non significatif de la densité de population à la fois sur la décision et l'intensité de la participation au marché de la location de terres. Dans l'ensemble, les résultats de notre étude ne permettent pas de rejeter l'hypothèse nulle selon laquelle le sexe, le revenu et la taille du ménage n'influencent pas conjointement la décision de participer au marché de la location de terres, qu'il s'agisse de les prendre ou de les donner à bail. On peut donc conclure que ces facteurs affectent les différents marchés fonciers de façon individuelle.

Déterminants de la taille des transactions foncières sur les différents marchés fonciers

Un modèle Tobit a été estimé dans lequel la variable dépendante (taille des terres vendues sur chaque marché) a été censurée par le bas et par le haut. La limite inférieure a été fixée à zéro, car seule une quantité non nulle de terres peut faire l'objet d'une transaction. De plus, pour garantir la normalité statistique des données (Greene, 2008), les valeurs aberrantes supérieures à la valeur moyenne plus trois écarts types

ont été censurées. Ainsi, les limites de censure étaient les suivantes : location des terres en les prenant à bail (0, 4,61), location des terres en les donnant à bail (0, 1,96) et achat des terres (0, 9,71).

Les résultats des facteurs qui influencent l'intensité de la participation à toute forme de marché foncier sont présentés dans le tableau 10. Comme prévu, la possession de terres de grande taille avant la transaction réduit la quantité de terres louées (en les prenant à bail) de 32,5 % ou de terres achetées de 44 %. Ceci corrobore le constat fait par Hou et al. (2017) selon lequel le fait de disposer d'assez de terre exploitée de manière rentable réduit l'appétit de louer une autre terre (en la prenant à bail), d'où la faible part de terres louées de cette façon. En outre, avec chaque acre de terre disponible en plus avant une transaction foncière la quantité de terres louées (en les donnant à bail) s'accroît de 34,4 %. Sur un plan économique il y a une certaine logique derrière ces résultats car seules les personnes disposant d'une quantité substantielle de terres peuvent les donner en location, tandis qu'on s'attend à ce que les personnes ne disposant que de peu ou pas de terres les louent en les prenant à bail ou les achètent pour répondre à leurs besoins de subsistance.

Tableau 10 : Résultats Tobit concernant les facteurs influençant la taille des terres vendues sur les différents marchés fonciers

Variable	Location des terres en les prenant à bail (n = 152)			Location des terres en les donnant à bail (n = 71)			Achat des terres (n = 54)		
	Coeff	Ecart type	tratio	Coeff	Ecart type	tratio	coeff	Ecart type	tratio
Sexe (1 = Homme)	0,142	0,167	0,85	-0,193	0,161	-1,20	0,400	0,603	0,66
Landtot	-0,325***	0,070	-4,62	0,344***	0,054	6,41	-0,440**	0,189	-2,33
Paymode (1 = montant forfaitaire)	-0,274**	0,128	-2,14	-0,020	0,133	-0,15	-0,836*	0,442	-1,89
Distroad	-0,025	0,042	-0,59	0,027	0,042	0,63	0,075	0,143	0,52
Distwater	-0,022	0,057	-0,38	-0,069	0,059	-1,17	0,375	0,235	1,60
Farmexper	-0,005	0,005	0,86	0,001	0,005	0,11	-0,001	0,017	-0,61
Farmgroup	0,390*	0,223	1,75	-0,261	0,253	-1,03	-0,861	0,847	-1,02
Revenu	-0,025	0,074	-0,34	-0,090	0,078	-1,16	1,113***	0,251	4,43
Age	-0,477*	0,262	-1,82	-0,131	0,274	-0,48	2,195**	0,875	2,51
Taille du ménage	0,077	0,115	0,67	-0,109	0,114	-0,95	0,815*	0,39	1,86
Constante	2,039*	1,170	1,74	0,497	1,253	0,40	-21,629*	4,439	-4,87
	Pseudo-R2 = 6,63%; Log de vraisemblance = -316.71; Prob > chi2 = 0,0000			Pseudo-R2 = 13,65%; Log de vraisemblance = -182.88; Prob > chi2 = 0,0000			Pseudo-R2 = 11,55%; Log de vraisemblance = -196.73; Prob > chi2 = 0,0000		

Remarque : Niveaux de signification statistique : ***1%, **5%, *10%.

Payer un montant forfaitaire comme mode de paiement pour une transaction foncière affecte négativement la taille des terres louées en les prenant à bail de 27,4 % et de celles achetées de 83,6 %. On préfère donc les paiements échelonnés car ils permettent aux individus d'accumuler davantage de terres tout en échelonnant les paiements dans le temps. L'appartenance du chef de ménage à un groupement d'agriculteurs augmente de 39 % la superficie des terres louées en les prenant à bail. Ceci parce que les réseaux sociaux créés au sein de ces groupements s'avèrent utiles s'agissant d'aider un individu à trouver des propriétaires fonciers disposés à lui louer davantage de terre sur la base de la confiance émanant de l'évaluation positive par les pairs.

Les résultats montrent également que comme on peut s'y attendre, une augmentation du revenu mensuel d'un ménage accroît de 111,3 % la taille de la terre qu'il peut acheter. Ce résultat est conforme à la théorie de la demande selon laquelle un effet positif sur le revenu garantit un pouvoir d'achat plus élevé, car il augmente la capacité à s'offrir une plus grande quantité d'un bien ou d'un service. Il confirme en outre l'idée que la capacité agricole (reflétée dans un revenu élevé) favorise le transfert net de terres des agriculteurs les moins efficaces vers les plus efficaces. Des résultats similaires ont été rapportés par Chamberlin et Ricker-Gilbert (2016) pour le cas du Malawi. Toutefois, ce même résultat contraste avec l'observation faite par Jin et Jayne (2013) selon laquelle les agriculteurs plus efficaces sont susceptibles de participer aux marchés fonciers à la fois en tant que locataires et propriétaires. Ces différences entre les résultats de notre étude et ceux de celle de Jin et Jayne (2013) peuvent s'expliquer par le fait que ces auteurs ont échantillonné de nombreux ménages des hautes terres centrales et à fort potentiel du Kenya, où l'agriculture est commerciale, alors que notre étude s'est limitée à un comté des basses terres, où l'agriculture est purement de subsistance.

Notre étude a par ailleurs trouvé que lorsque l'âge du chef de ménage augmente, la superficie des terres louées en les prenant à bail diminue de 47,7 %, tandis que celle des terres achetées augmente de 219,5 %. Jin et Jayne (2013) rapportent aussi que plus l'âge du chef de ménage augmente, plus la superficie des terres louées diminue, que ce soit en les prenant à bail ou en les donnant à bail. En Chine, Hou et al. (2017) ont également observé que l'âge avait un effet négatif significatif sur la superficie des terres louées en les prenant à bail. Ce type de location des terres est une mesure temporaire et implique une utilisation saisonnière de la terre, ce qui demande beaucoup d'énergie pour surveiller ce qui s'y passe. Cela n'est donc pas aisé pour les personnes âgées qui préfèrent voir la plupart de leurs activités se dérouler au même endroit, ce qui requiert un minimum de mobilité de leur part. D'un autre côté, cependant, l'achat de plus de terre à mesure que l'on avance en âge peut s'expliquer par le souci de perpétuer la tradition d'acquérir davantage de terres afin de les léguer aux enfants. En effet, léguer plus de terres à ses enfants et/ou à ses petits-enfants est considéré pour un aîné africain comme une capacité à transmettre plus de bénédictions que laisser que peu ou pas de terre à ses héritiers. C'est ainsi que cette étude a constaté qu'une augmentation de la taille du ménage d'une personne accroît la taille de la terre achetée de 81,5 %, toutes choses étant égales par ailleurs.

Changements dans l'utilisation des intrants et la production de maïs après la participation au marché foncier

Cette étude a constaté que l'utilisation d'intrants agricoles essentiels tels que les engrais, les semences améliorées et la main-d'œuvre salariée a augmenté après la participation à toute forme de marché foncier, avec des bénéfices plus gros pour les agriculteurs qui ont acheté des terres mais moins gros dans les situations où les terres ont été vendues (tableau 11). Cela peut s'expliquer par l'augmentation de la taille des terres dans le premier cas et sa diminution dans le second.

Tableau 11 : Changements dans l'utilisation des intrants à la suite de la participation au marché foncier

Participation au marché foncier	Main-d'œuvre salariée (% des personnes interrogées)		Engrais (% des personnes interrogées)		Semences améliorées (% des personnes interrogées)	
	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
Location des terres en les prenant à bail	47,8	66,0	73,1	86,8	48,1	64,7
Location des terres en les donnant à bail	9,2	43,3	64,9	65,8	48,7	48,7
Achat des terres	75,0	96,8	33,9	67,9	35,1	56,1
Vente des terres	89,5	76,3	50,0	58,3	24,0	28,0

Les résultats montrent que dans le cas des agriculteurs qui ont acheté des terres la production de maïs s'est accrue de 200 % tandis que dans le cas de ceux qui les ont louées en les prenant à bail elle a augmenté de 121 % (tableau 12). Cela peut s'expliquer par la double augmentation des terres cultivées et l'utilisation d'intrants améliorés. En revanche, ceux qui ont loué leurs terres en les donnant à bail ont vu leur production de maïs diminuer de 31 % tandis que ceux qui les ont vendues ont vu la leur diminuer de 35 %. Ce résultat était attendu étant donné la diminution des terres disponibles pour l'agriculture. Cela étant, il contredit les résultats rapportés par Chamberlin et Ricker-Gilbert (2016) qui ont constaté que les petits producteurs du Malawi et de la Zambie qui louent des terres en les prenant à bail le font à perte. Cela pourrait s'expliquer par les différences dans l'intensité et l'efficacité de l'utilisation des terres louées de cette manière. Dans tous les cas les résultats de notre étude soutiennent le rejet de l'hypothèse nulle, puisque la participation au marché foncier affecte de manière significative la production. Concrètement, nous pouvons conclure que la location des terres en les prenant à bail et leur achat conduisent à une augmentation significative de la production, tandis que leur location en les donnant à bail et leur vente entraînent une baisse significative de la production.

Tableau 12 : Changements dans la production de maïs à la suite de la participation au marché foncier

Participation au marché foncier	Production moyenne de maïs en sacs de 50 kg		% changements dans la production de maïs
	Avant	Après	
Location des terres en les prenant à bail	2,69 (3,77)	5,95 (6,02)	121,19
Location des terres en les donnant à bail	5,78 (4,83)	4,00 (4,40)	-30,80
Achat des terres	2,50 (4,75)	7,51 (9,39)	200,40
Vente des terres	4,44 (4,93)	2,90 (4,05)	-34,68

Incidences sur la sécurité alimentaire et mécanismes d'adaptation après la participation à différents marchés fonciers

La participation au marché foncier devrait contribuer à la sécurité alimentaire, soit en mettant à disposition plus de terres pour la production ou plus d'argent pour l'achat de nourriture. C'est en effet ce que cette étude a découvert en constatant que l'incidence de pénurie alimentaire était plus élevée chez les ménages qui n'avaient jamais participé à un marché foncier (64,1 %) que chez ceux qui y avaient participé (tableau 13). Ceci veut dire que l'étude a rejeté l'hypothèse nulle selon laquelle les marchés fonciers n'affectent pas la sécurité alimentaire. Les ménages qui ont acheté des terres ont connu la plus faible incidence de pénurie alimentaire (30,33 %). Cela renforce l'argument selon lequel l'autosuffisance alimentaire est le meilleur moyen d'atteindre la sécurité alimentaire, car un ménage qui produit sa propre nourriture est assuré de disposer d'aliments disponibles et sûrs, même en cas de catastrophes telles que les inondations, les sécheresses et les épidémies comme la pandémie du COVID-19.

En outre, les ménages dirigés par des hommes (58 %) ont été plus nombreux à connaître l'insécurité alimentaire que ceux dirigés par des femmes. Cela confirme la croyance selon laquelle dans les sociétés africaines les femmes sont les principales garantes de la sécurité alimentaire des ménages, en particulier en ce qui concerne la disponibilité de la nourriture, notamment parce que souvent elles ont des jardins potagers où elles cultivent des légumes et élèvent des volailles pour leurs besoins de subsistance. Il est également important rapporter que les ménages dont les membres exerçaient des activités génératrices de revenus non agricoles ont moins souffert de la pénurie alimentaire que ceux qui louaient les terres en les prenant à bail ou en les donnant à bail et ceux qui les vendaient. Cela peut vouloir dire deux choses : soit les revenus de l'emploi non agricole sont plus élevés que les revenus de la location et de la vente de terres et plus que la production dérivée des terres louées en les prenant à bail, soit les ménages qui ont de revenus non agricoles sont plus susceptibles de consacrer l'argent qu'ils gagnent à l'achat de nourriture, tandis que ceux qui louent des terres en les donnant à bail ou les vendent sont plutôt susceptibles de dépenser

leur argent sur des produits non alimentaires. En effet, il n'est pas rare de voir certains chefs de ménage vendre des terres sans informer ou consulter les autres membres du ménage et, dans certains cas, ils utilisent l'argent ainsi obtenu pour épouser d'autres femmes tout en négligeant le bien-être de leur famille initiale.

Tableau 13 : Incidence de l'insécurité alimentaire au cours des 12 mois précédant l'enquête

Variable	Pourcentage de ménages ayant connu une pénurie alimentaire
<i>Type de marché foncier</i>	
Autarcie (pas de participation au marché foncier)	64,10
Location des terres en les prenant à bail	49,68
Location des terres en les donnant à bail	49,33
Achat des terres	30,33
Vente des terres	43,48
<i>Sexe (ménages dirigés par un homme)</i>	<i>57,67</i>
<i>Participation d'un membre du ménage à des activités génératrices de revenus non agricoles</i>	<i>43,64</i>

La durée moyenne d'un épisode d'insécurité alimentaire au cours de l'année précédant l'enquête était de 3,04 mois. La fréquence spécifique de l'insécurité alimentaire pour chaque catégorie au cours du mois précédant l'enquête est indiquée dans le tableau 14. Les ménages qui ont vendu des terres ont été plus nombreux à connaître des épisodes fréquents de pénurie alimentaire que ceux des autres catégories de marché foncier. Une fois de plus, ce constat indique que l'argent des ventes de terres est détourné vers des dépenses non alimentaires, ce qui conduit à un taux faible de sécurité alimentaire. Conformément aux résultats des travaux antérieurs, l'insécurité alimentaire est moins fréquente chez les ménages dirigés par des femmes et ceux qui ont un emploi non agricole. Comme l'a relevé le PAM (WFP, 2016), l'accès et la participation à des activités génératrices de revenus non agricoles réduisent le niveau de pauvreté d'un ménage et l'incidence de l'insécurité alimentaire.

Tableau 14 : Fréquence de l'insécurité alimentaire au cours des 30 jours précédant l'enquête

Variable	Fréquence de pénurie alimentaire au cours des 30 jours précédant l'enquête (% des ménages)		
	Rarement (une ou deux fois)	Quelques fois (3 à 10 fois)	Souvent (plus de 10 fois)
<i>Type de marché foncier</i>			
Autarcie (pas de participation au marché foncier)	30,43	56,52	13,05
Location des terres en les prenant à bail	43,84	37,00	19,16
Location des terres en les donnant à bail	40,00	45,00	15,00
Achat de terres	42,86	42,86	14,28
Vente de terres	69,23	7,69	23,08
<i>Sexe</i>			
<i>Ménages dirigés par des hommes</i>	48,51	36,63	23,81
<i>Ménages dirigés par des femmes</i>	34,92	46,03	19,05
<i>Participation d'un membre du ménage à des activités génératrices de revenus non agricoles</i>	43,89	41,84	14,29

Les ménages qui ont acheté des terres et ceux qui n'ont jamais participé à un marché foncier ont emprunté de l'argent principalement pour acheter de la nourriture (tableau 15). Ceci n'est que logique car à ceux qui achètent des terres peut ne pas rester assez d'argent pour acheter de la nourriture, tandis que les ménages en mode d'autarcie peuvent avoir offert leurs terres en garantie de prêts. Conformément aux résultats des travaux antérieurs, une majorité (69,23%) de ceux qui ont vendu leur terre et détourné l'argent ainsi obtenu vers des dépenses non alimentaires ont dû vendre leurs autres biens non fonciers afin d'obtenir de l'argent pour acheter de la nourriture. Une telle pratique n'est pas favorable à l'investissement en capital et au développement durable, car elle épuise les ressources économiques. Les ménages dirigés par des hommes étaient plus enclins à vendre d'autres biens non fonciers et à contracter des emprunts pour acheter de la nourriture, tandis que leurs homologues féminins dépendaient principalement de l'aide alimentaire et ne faisaient rien. Cela montre que les femmes sont plus résistantes aux chocs tels que l'insécurité alimentaire que les hommes. Enfin, les ménages ayant un emploi non agricole ont surtout vendu leurs autres biens ou ont emprunté de l'argent pour acheter de la nourriture.

Tableau 15 : Mécanismes d'adaptation des ménages à l'insécurité alimentaire

Variable	Pourcentage des ménages				
	qui n'ont rien fait	qui ont emprunté pour acheter de la nourriture	qui ont envoyé une partie de la famille vivre chez des proches	qui ont reçu de la nourriture de secours	qui ont vendu d'autres biens
<i>Type de marché foncier</i>					
Autarcie (pas de participation au marché foncier)	30,43	30,43	0	13,04	26,08
Location des terres en les prenant à bail	22,67	28,00	1,33	5,33	42,67
Location des terres en les donnant à bail	21,43	19,05	4,76	19,05	35,71
Achat de terres	26,67	40,00	0	0	33,33
Vente de terres	15,38	15,38	0	0	69,23
<i>Sexe</i>					
<i>Ménages dirigés par des hommes</i>	19,23	34,62	1,92	1,92	42,31
<i>Ménages dirigés par des femmes</i>	29,69	10,94	1,56	20,31	37,50
<i>Participation d'un membre du ménage à des activités génératrices de revenus non agricoles</i>	20,00	32,00	0	2,00	46,00

5. Conclusions et implications de politique

Cette étude a analysé les déterminants de la participation aux marchés fonciers et ses effets sur la production de maïs et la sécurité alimentaire des petits exploitants agricoles dans une zone rurale de l'ouest du Kenya. Ses résultats montrent que 88% des ménages échantillonnés ont participé aux marchés fonciers et que 45% d'entre eux ont loué des terres en les prenant à bail tandis que 22% d'entre eux les ont louées en les donnant à bail. La propriété foncière moyenne des ménages a augmenté, passant de 1,27 acres à 1,67 acres après leur participation des ménages aux marchés fonciers. Il convient donc d'encourager les stratégies favorisant une participation accrue à ce genre de marchés. Les ménages dirigés par des hommes ont été plus nombreux (57 %) que ceux dirigés par des femmes à participer à toutes les formes de marchés fonciers. Aussi faudrait-il améliorer l'accès aux ressources nécessaires pouvant faciliter une participation accrue des femmes à ces marchés. L'étude a constaté que le nombre d'années de résidence dans un village donnait influençait de manière significative la participation aux marchés fonciers. Cela veut dire qu'une participation efficace à ce type de marché exige que les clients potentiels établissent des réseaux avec les résidents locaux afin d'acquérir les terres désirées à des conditions raisonnables et afin aussi de minimiser les conflits potentiels liés à la terre. On a constaté aussi que la quantité de terre qu'un individu possédait avant une transaction foncière avait un effet négatif sur sa décision de louer une terre en la prenant à bail ou d'en acheter une autre. La leçon à tirer de cela est que des stratégies différentes sont nécessaires : il s'agit d'une part de résoudre les contraintes du marché foncier pour ceux qui ont peu ou pas de terre afin de leur permettre d'en acquérir, et d'autre part de renforcer les capacités de ceux qui ont déjà des terres sur comment les utiliser efficacement à des fins productives.

Compte tenu de l'effet négatif des exigences de paiement par montant forfaitaire pour la location ou l'achat de terres, les propriétaires devraient structurer leurs transactions de manière à prévoir des options de paiement échelonné flexibles qui puissent permettre aux utilisateurs des terres d'investir dans des entreprises à court terme susceptibles de fournir des rendements saisonniers. L'effet positif et significatif de l'appartenance à un groupement d'agriculteurs sur leur décision et l'étendue de leur participation aux marchés fonciers a pour implication que le rôle des réseaux sociaux dans les investissements fonciers durables ne peut pas être ignoré. Aussi les responsables locaux des comtés devraient-ils donner priorité à la sensibilisation de

ces groupements aux questions relatives au marché foncier et faciliter l'enregistrement de ces derniers et leur coordination pour un fonctionnement efficace.

La taille moyenne élevée des ménages (six personnes) et son effet positif sur la location des terres (en les prenant à bail) et leur achat influencent l'offre de terres. Il est donc nécessaire que les deux niveaux de gouvernement (national et de comté) collaborent avec des institutions de recherche telles que le Centre international de physiologie et d'écologie des insectes (CIPE) et d'autres partenaires du développement afin de récupérer de grandes parties de terres dans le comté qui sont infestées par la mouche tsé-tsé et qui restent donc inhabitées. Cela garantirait des terres arables suffisantes pour la population croissante.

Chez la majorité de gens qui ont loué les terres en les prenant à bail ou les ont achetées on a observé une augmentation considérable de l'utilisation d'intrants commerciaux tels que la main-d'œuvre salariée, les engrais et les semences améliorées. Ainsi des interventions nécessaires pour renforcer la participation à ces marchés (location des terres en les prenant à bail et leur achat) doivent être encouragées car elles sont essentielles à la croissance du secteur des intrants agricoles commerciaux en milieu rural. Ces interventions peuvent prendre la forme d'une réduction, pour une période initiale de 3 à 5 ans, des coûts de licence pour les fournisseurs d'intrants afin de leur permettre d'offrir des intrants bon marché aux agriculteurs émergents sur le marché de location des terres en les prenant à bail ou celui d'achat de terres.

La location des terres en les prenant à bail a conduit à une augmentation de la production de maïs de 121 % et l'achat des terres à celle de 200 %. À l'inverse, la location des terres en les donnant à bail et la vente de terres ont réduit la production respectivement de 31 % et de 35 %. Il y a donc besoin d'une vaste concertation entre les dirigeants locaux et les propriétaires terriens en vue de modifier les structures de propriété foncière communautaire et de libérer davantage de terres qu'on peut prendre à bail ou celles qu'on peut acheter, afin d'augmenter la production et de contribuer à l'emploi et l'entrepreneuriat dans un milieu rural.

La prévalence de l'insécurité alimentaire était plus élevée chez les gens qui n'avaient jamais participé à un marché foncier, chez ceux qui avaient vendu leurs terres, chez les ménages dirigés par des hommes et chez ceux qui n'avaient pas d'activités génératrices de revenus non agricoles. C'est pour cela que qu'une réglementation visant à garantir un équilibre entre les proportions de terres vendues et celles réservées à la production propre des ménages est nécessaire pour protéger les familles rurales contre une insécurité alimentaire extrême. Il serait également prudent pour les gouvernements locaux s'ils fixaient un pourcentage minimum du produit de la vente des terres qui devrait être consacré à l'achat de nourriture afin de minimiser l'insécurité alimentaire résultant du détournement des recettes de vente de terres vers des dépenses non alimentaires. Ce pourcentage peut être déduit au moment de la vente de la terre et reversé au ménage sur une certaine période. Enfin, le renforcement des capacités aux étapes de chaînes de valeur agricoles telles que la transformation et la commercialisation est nécessaire pour créer davantage d'opportunités non agricoles afin de réduire l'insécurité alimentaire.

References

- Ali, D., K. Deininger et M. Goldstein. 2014. "Environmental and gender impacts of land tenure regularization in Africa: Pilot evidence from Rwanda". *Journal of Development Economics*, 110: 262–75.
- Amore, M. et S. Murtinu. 2019. "Tobit models in strategy research: Critical issues and applications". *Global Strategy Journal*. <https://doi.org/10.1002/gsj.1363>.
- Anderson, D., D. Sweeney et T. Williams. 2007. *Statistics for Business Economics*. 11th edition. Cengage Learning, South-Western, United States of America.
- Argyrous, G. 1997. "Introduction to measures of association". In: *Statistics for Social Research*. London: Palgrave. https://doi.org/10.1007/978-1-349-14777-9_19.
- Beegle, K. et C. Luc. 2019. *Accelerating Poverty Reduction in Africa*. Washington, D.C.: World Bank.
- Birch, I. 2018. "Agricultural productivity in Kenya: Barriers and opportunities". K4D Helpdesk Report. Institute of Development Studies. Brighton, United Kingdom.
- Boone, C., A. Dyzenhans, A. Manji, C. Gateri, S. Ouma, J. Owino, A. Gargule et J. Klopp. 2018. "Land law reform in Kenya: Devolution, veto players and the limits of an institutional fix". *African Affairs*, 118(471): 215–37. <https://doi.org/10.1093/afraf/ady053>.
- Byerlee, D. et K. Deininger. 2013. "Growing resource scarcity and global farmland investment". *Annual Review of Resource Economics*, 5(1):13–34.
- Chamberlin, J. et J. Ricker-Gilbert. 2016. "Participation in rural land rental markets in Sub-Saharan Africa: Who benefits and by how much? Evidence from Malawi and Zambia". *American Journal of Agricultural Economics*, 98(5):1507–28.
- Community Land Act No. 7. 2016. Kenya Gazette Supplement No. 148. Republic of Kenya.
- County Government of Siaya. 2018. County Annual Development Plan 2019–2020. Siaya, Kenya.
- Cragg, J. 1971. "Some statistical models for limited dependent variables with application to the demand for durable goods". *Econometrica*, 39: 829–44.
- Deininger, K., T. Hilhorst et V. Songwe. 2014. "Identifying and addressing land governance constraints to support intensification and land market operation. Evidence from 10 African countries". *Food Policy*, 48: 76–87.
- Deininger, K., J. Songqing et N. Hari. 2008. "Efficiency and equity impacts of rental land market restrictions: Evidence from India". *European Economic Review*, 52(5): 812–918.
- Diiro, G., G. Seymour, M. Kassie, G. Muricho et B. Muriithi. 2018. "Women's empowerment in agriculture and agricultural productivity: Evidence from rural maize farmer households in Western Kenya". *Plos One*, 13(5): 1–27. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0197995>.

- Doss, C., R. Meinzen-Dick, A. Quisumbing et S. Theis. 2018. "Women in agriculture: Four myths". *Global Food Security*, 16: 69–74.
- Doss, C., G. Summerfield et D. Tsikata. 2014. "Land, gender and food security". *Feminist Economics*, 20(1): 1–23. <https://doi.org/10.1080/13545701.2014.895021>.
- Espinosa, D. 2019. "Secure land tenure: Food security depends on it". Focus on Land in Africa Brief. <https://doi.org/10.21955/gatesopenres.1115704.1>.
- FAO. 2006. "Food security". *Policy Brief* 2, 1–4. FAO Agricultural and Development Economics Division. <http://www.fao.org/es/esa/>.
- Githinji, M., C. Konstantinidis et A. Barenberg. 2014. "Small and productive: Kenyan women and crop choice". *Feminist Economics*, 20(1): 101–29. <https://doi.org/10.1080/13545701.2013.878467>.
- Greene, W. 2011. *Econometrics Analysis*, 7th edition. Upper Saddle River, NJ: Prentice Hall.
- Greene, W. 2008. "Functional forms for the negative binomial model for count data". *Economic Letters*, 99: 585–90.
- Holden, S. et K. Otsuka. 2014. "The roles of land tenure reforms and land markets in the context of population growth and land use intensification in Africa". *Food Policy*, 48: 88–97.
- Holden, S., K. Otsuka et F. Place. 2009. "The emergence of land markets in Africa: Impacts on poverty, equity and efficiency". Resources for the Future Press, Washington, D.C.
- Hou, J., X. Huo et R. Yin. 2017. "Land rental market participation and its impact on fixed investment and household welfare: Evidence from Chinese apple production sites". *Sustainability*, 9(11). 1961. <https://doi.org/10.3390/su9111961>.
- Jayne, T., D. Mather et E. Mghenyi. 2010. "Principal challenges confronting smallholder agriculture in Sub-Saharan Africa". *World Development*, 38: 1384–98.
- Jayne, T., T. Yamano, M. Weber, D. Tschirley, R. Benfica, A. Chapoto and B. Zulu. 2003. "Smallholder income and land distribution in Africa: Implications for poverty reduction strategies". *Food Policy*, 28(3): 253–75.
- Jin, S. et K. Deininger. 2009. "Land rental markets in the process of rural structural transformation: Productivity and equity impacts from China". *Journal of Comparative Economics*, 37(4): 629–46.
- Jin, S. et T. Jayne. 2013. "Land rental markets in Kenya: Implications for efficiency, equity, household income and poverty". *Land Economics*, 89(2): 246–71.
- Juma, D. 2019. "Agriculture at the crossroads: Challenges of food security and rural development in Siaya County". Master's Thesis, Swedish University of Agricultural Sciences, Uppsala.
- Kassie, M., J. Stage, H. Teklewold et O. Erenstein. 2015. "Gendered food security in rural Malawi. Why is women's food security status lower?" *Food Security*, 7(6): 1299–320. <https://doi.org/10.1007/s12571-015-0517-y>.
- Katchova, A. et M. Miranda. 2004. "Two-step econometric estimation of farm characteristics affecting marketing contract decisions". *American Journal of Agricultural Economics*, 86(1): 88–102.
- Khamis, H. 2008. "Measures of association. How to choose?" *Journal of Diagnostic Medical Sonography*, 24: 155–62. <https://doi.org/10.1177/8756479308317006>.
- Klopp, J. et O. Lumumba. 2017. "Reform and counter-reform in Kenya's land governance". *Review of African Political Economy*, 44(154): 577–94. <https://doi.org/10.1080/03056244.2017.1367919>.

Land Registration Act. 2016. Cap 300. Republic of Kenya.

Long, J.S. 1997. *Regression Models for Categorical and Limited Dependent Variables*. London: Sage.

Lutomia, C., G. Obare, I. Kariuki et G. Muricho. 2019. "Determinants of gender differences in household food security perceptions in Western and Eastern regions of Kenya." *Cogent Food and Agriculture*, 5: 1694755. <https://doi.org/10.1080/23311932.2019.1694755>.

Manski, C. 1977. "The structure of random utility models". *Theory and Decisions*, 8:229–54.

McFadden, D. 1973. "Conditional analysis of qualitative choice behaviour". In P. Zarembka, ed. *Frontiers in Econometrics*, New York: Academic Press.

MoALF. 2016. "Climate risk profile for Siaya". Kenya County Climate Risk Profile Series. Ministry of Agriculture, Livestock and Fisheries (MoALF). Nairobi, Kenya.

Mongin, P. 1997. "Expected utility theory". In J. David, W. Hands and U. Maki, eds. *Handbook of Economic Methodology*. London, Edward Elgar, pp.342–50.

Murage, A. et E. Ilatsia. 2011. "Factors that determine use of breeding services by smallholder dairy farmers in Central Kenya". *Tropical Animal Health and Production*, 43: 199–207.

Mutea, E., P. Battazzi, J. Jacobi, B. Kiteme, C. Speranza et S. Rist. 2019. "Livelihoods and food security among rural households in the north-western Mount Kenya region". *Frontiers in Sustainable Food Systems*, 3(98): 1–12. <https://doi.org/10.3389/fsufs.2019.00098>.

Muthini, D., J. Nzuma et R. Nyikal. 2020. "Farm production diversity and its association with dietary diversity in Kenya". *Food Security*. <https://doi.org/10.1007/s12571-020-01030-1>.

National Land Commission Act. 2015. Cap 5D. Republic of Kenya.

Obonyo, V., C. Otieno et F. Ang'awa. 2016. "Land fragmentation and food security in Ugunja sub-county, Siaya County, Kenya". *American Scientific Research Journal for Engineering, Technology and Sciences*. ISSN 2313-4402.

Okeyo, S., S. Ndirangu, H. Isaboke et L. Njeru. 2020. "Determinants of sorghum productivity among smallscale farmers in Siaya County, Kenya". *African Journal of Agricultural Research*, 16(5): 722–31.

Otieno, D.J. et W. Oluoch-Kosura. 2019. "Assessment of local stakeholders' preferences for foreign land lease design attributes in Kenya: A participatory choice-based survey approach". *Heliyon*. <https://doi.org/10.1016/j.heliyon.2019.e02730>.

Otto, O. et M. Stahl. 2015. "Private or customary – whither land tenure in East Africa?" In M. Stahl, ed. pp.134–52. The Nordic Africa Institute, Uppsala.

Otto, O., A. Isinika et H. Musahara, eds. 2019. "Land tenure dynamics in East Africa: Challenging practices and rights to land". *Current African Issues No. 65*. The Nordic Africa Institute, Uppsala.

Owoo, N. et L. Boakye-Yiadom. 2015. "The gender dimensions of the effects of land tenure security on agricultural productivity: Some evidence from two districts in Kenya". *Journal of International Development*, 27(7): 917–28. <https://doi.org/10.1002/jid.3028>.

Republic of Kenya. 2019. Kenya Population and Housing Census Report, Volume 1. Kenya National Bureau of Statistics.

Sharaunga, S., M. Mudhara et A. Bogale. 2016. "Effects of 'women empowerment' on household food security in rural KwaZulu-Natal province". *Development Policy Review*, 34(2): 223–52. <https://doi.org/10.1111/dpr.12151>.

- Singirankabo, U. et M. Ertsen. 2020. "Relations between land tenure security and agricultural productivity: Exploring the effect of land registration". *Land*, 9(138). <https://doi.org/10.3390/land9050138>.
- Tobin, J. 1958. "Estimation of relationships for limited dependent variables". *Econometrica*, 26: 24–36.
- Van Arkadie, B. 2016. "Reflections on land policy and the independence settlement in Kenya". *Review of African Political Economy*, 43(Sup1): 60–8. <https://doi.org/10.1080/03056244.2016.1217837>.
- WFP. 2016. "Comprehensive food security and vulnerability survey". Summary Report, Kenya. World Food Programme. Nairobi, Kenya.
- Wily, L. 2018. "The Community Land Act in Kenya: Opportunities and challenges for communities". *Land*, 7(12): 1–25. <https://doi.org/10.3390/land7010012>
- World Economic Forum. 2015. *The African Competitiveness Report 2015*.

Annexe

Statistiques descriptives des personnes interrogées et leur participation au marché foncier

	N	Min	Max	Moyenne	Ecart type
Taille des terres en mode autarcie, en acres	41	0,25	5,00	1,64	1,38
Terres louées en les prenant à bail, en acres	156	0,13	15,00	0,80	1,27
Nombre de parcelles louées en les prenant à bail	155	1,00	2,00	1,02	0,24
Terres louées en les donnant à bail, acres	73	0,13	2,50	0,58	0,46
Nombre de parcelles louées en les donnant à bail	73	1,00	3,00	1,03	0,36
Terres achetées, en acres	52	0,25	20,00	1,40	2,77
Prix des terres achetées, en shillings kenyans (KSh)/acre	52	1 000,00	4 500,00	78,95	596,04
Nombre de parcelles achetées	52	1,00	3,00	1,16	0,46
Terres vendues, en acres	19	0,25	2,00	0,81	0,56
Nombre de parcelles vendues	19	1,00	2,00	1,04	0,20
Frais de recherche dans le cadastre, en KSh	22	500,00	10 000,00	1 382,73	2 029,05
Durée de recherche dans le cadastre, en jours	22	1,00	60,00	9,46	15,11
Montant des frais de négociation, en KSh	6	200,00	3 000,00	1616,67	960,03
Durée de négociation, en jours	6	1,00	4,00	2,00	1,26
Montant des frais juridiques, en KSh	19	2 500,00	20 000,00	7 583,33	4 370,52
Durée du paiement des frais juridiques, jours	19	1,00	30,00	5,67	7,04
Montant des frais d'arpentage, en KSh	46	2 000,00	35 000,00	10 454,35	6 921,17
Durée de l'arpentage, en jours	46	1,00	40,00	9,24	11,15

suite page suivante

Annexe Continué

Statistiques descriptives des personnes interrogées et leur participation au marché foncier

	N	Min	Max	Moyenne	Ecart type
Montant des frais d'attribution, en KSh	2	1 000,00	6 000,00	3 500,00	3 535,53
Montant des frais du titre de propriété, en KSh	46	500,00	80 000,00	11 084,78	12 092,02
Durée d'attente avant de recevoir le titre de propriété, en jours	43	1,00	150,00	43,63	37,80
Terre possédée avant la participation au marché foncier, en acres	343	0,00	9,50	1,27	1,26
Terre possédée après la participation au marché foncier, en acres	302	0,13	23,00	1,67	2,20



Mission

Renforcer les capacités des chercheurs locaux pour qu'ils soient en mesure de mener des recherches indépendantes et rigoureuses sur les problèmes auxquels est confrontée la gestion des économies d'Afrique subsaharienne. Cette mission repose sur deux prémisses fondamentales.

Le développement est plus susceptible de se produire quand il y a une gestion saine et soutenue de l'économie.

Une telle gestion est plus susceptible de se réaliser lorsqu'il existe une équipe active d'économistes experts basés sur place pour mener des recherches pertinentes pour les politiques.

www.aercafrica.org/fr

Pour en savoir plus :



www.facebook.com/aercafrica



www.instagram.com/aercafrica_official/



twitter.com/aercafrica



www.linkedin.com/school/aercafrica/

Contactez-nous :

Consortium pour la Recherche Économique en Afrique
African Economic Research Consortium

Consortium pour la Recherche Économique en Afrique

Middle East Bank Towers,

3rd Floor, Jakaya Kikwete Road

Nairobi 00200, Kenya

Tel: +254 (0) 20 273 4150

communications@ercafrica.org